



LIGNES DIRECTRICES POUR LA MISE EN PLACE DES SITES WEB DU WSSN

2e édition

telles qu'approuvées aux termes de la résolution de l'INFCO 6/1999

Sommaire

0. Historique
1. Objet
2. Références
3. Définitions
4. Aperçu du WSSN
5. Recommandations concernant les sites Web des membres
6. Procédure pour l'établissement de liens avec le WSSN
7. Conclusion

0 Historique

Ces toutes dernières années, Internet a réalisé des percées technologiques majeures permettant aux clients d'accéder à très bas prix à des serveurs de données et de documents répartis (par exemple sur le World Wide Web – WWW) pour pratiquement tous les types d'échange d'information. Aujourd'hui, des transactions commerciales sont également faites sur ces réseaux. Ces développements conduiront inévitablement à la création d'un réseau mondial d'information électronique où les fournisseurs et les clients pourront chercher, commander, acheter et vendre l'information sur les normes et les normes elles-mêmes dans un marché électronique ouvert "sans papier".

La communauté de la normalisation a créé un certain nombre de services d'information électroniques accessibles sur des serveurs WWW par le biais d'Internet. L'ANSI a développé, aux Etats-Unis, le réseau NSSN, une ressource pour l'information sur les normes américaines, internationales et régionales. La question du développement d'un site Web pour l'information sur les normes européennes est à l'étude (projet INES).

Pour faciliter l'accès de l'utilisateur aux sites Web et lui permettre d'y naviguer, il s'est révélé nécessaire d'harmoniser les développements précités au niveau international. En conséquence, le Groupe information de l'INFCO¹ a créé le Groupe ad hoc AHG 7i "WSSN", chargé d'identifier les exigences et les besoins de l'utilisateur, en prenant en compte l'expérience déjà acquise dans ce domaine et en proposant des solutions et des lignes directrices possibles pour la mise au point d'un réseau mondial des services de la normalisation (WSSN). La CEI et l'UIT ont participé activement à ces travaux au sein du Groupe ad hoc 7i de l'INFCO.

¹ INFCO – Comité ISO pour les systèmes et services d'information

1 Objet

L'objet du présent document est de fournir un aperçu du WSSN, ainsi que des lignes directrices permettant d'organiser et de présenter d'une manière harmonisée les sites Web reliés au sein du WSSN pour en faciliter l'utilisation.

2 Références

Les documents suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables des présentes lignes directrices. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes les normes sont susceptibles de révision et les organismes appliquant ces lignes directrices sont invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents indiqués ci-dessous.

Guide ISO/CEI 2:1996, *Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général*

Guide ISO/CEI 21:1999, *Adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales*

ISO 639:1988, *Code pour la représentation des noms de langue*

ISO 2788:1986, *Documentation – Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus monolingue*

ISO 3166:1993, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions – Partie 1: Codes des pays*

ISO 4217:1995, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds*

ISO 5127-1:1983, *Documentation et information – Vocabulaire – Partie 1: Notions fondamentales*

ISO 5127-2:1983, *Documentation et information – Vocabulaire – Partie 2: Documents de type traditionnel*

ISO 5127-3A:1981, *Information et documentation – Vocabulaire – Chapitre 3a): Acquisition, identification, et analyse des documents et des données*

ISO 5127-6:1983, *Documentation et information – Vocabulaire – Chapitre 6: Langage documentaire*

ISO 8601:1988, *Éléments de données et formats d'échange – Echange d'information – Représentation de la date et de l'heure*

UIT-T E.123 *Notation pour les numéros de téléphone nationaux et internationaux*

ISO/GEN 5 :1995, *Procédures de notification relatives au Code de pratique pour la préparation, l'adoption et l'application des normes, reproduit à l'annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce*

ISO/GEN 9 :1997, *Lignes directrices et politiques pour la protection de la propriété intellectuelle de l'ISO*

Classification internationale pour les normes (ICS), 4e édition, 1999

Manuel ISONET, 2e édition, 1998

Guide pour l'utilisation de l'informatique dans l'élaboration et la livraison des normes, 2e édition

Répertoire du Code de la normalisation de l'OMC OTC, 5e édition, 2000

3 Définitions

Pour les besoins du présent document, les définitions données dans le Guide ISO/CEI 2 et dans les normes ISO 5127-1, ISO 5127-2, ISO 5127-3A et ISO 5127-6 s'appliquent, avec les exceptions suivantes:

Le terme "**normes**" désigne tous les types de documents normatifs et l'expression "**organismes à activités normatives**" toutes les organisations et organismes de normalisation et à activités normatives.

"**Thésaurus**" – Vocabulaire de langage d'indexation contrôlé, organisé formellement de façon à expliciter les relations *a priori* entre les notions (Référence ISO 2788:1986).

"**Langage d'indexation**" – Ensemble contrôlé de termes choisis dans une langue naturelle et utilisés pour représenter, sous forme condensée, le contenu des documents (Référence ISO 2788:1986).

4 Aperçu du WSSN

Le WSSN est un réseau de serveurs du World Wide Web (WWW) accessibles au public sur Internet, qui fournit de l'information sur la normalisation internationale, régionale et nationale et sur les activités apparentées, et qui permet de commander et de livrer des normes.

Le WSSN est un système décentralisé au sein duquel chaque organisme à activités normatives adhérant au système est responsable de fournir l'information et, chaque fois que possible, de permettre la commande et d'assurer la livraison de l'information et/ou des documents relevant de son domaine d'activité.

Le WSSN vise à fournir un environnement convivial par le biais de l'harmonisation de la présentation des éléments fondamentaux communs à une majorité de sites membres.

Pour faciliter la compréhension des diverses activités de normalisation et l'accès à l'information sur les normes et aux services de la normalisation, le WSSN fournit des informations générales sur la normalisation et les activités apparentées, y compris l'élaboration et l'application des normes, l'évaluation de la conformité, ainsi que des liens structurés avec les sites membres.

L'accès au WSSN est assuré par un serveur WWW, soit directement (URL : www.wssn.net), soit en cliquant sur le lien WSSN prévu sur les sites membres. L'accès est libre (pas de protection par un mot de passe).

Le sigle WSSN doit rester constant et inchangé dans toutes les langues.

5 Recommandations concernant les sites Web des membres

5.1 Généralités

Il est suggéré que lors de la mise en place ou d'un remaniement important de leur site Web, les membres consultent les sites des autres membres pour des idées en matière de structure du site, tout en évitant des pratiques qui seraient en contradiction avec les présentes lignes directrices.

Les principes de bonne pratique suivants sont applicables:

- Lorsqu'elles existent, les Normes internationales pertinentes devraient être appliquées pour la représentation, par exemple, des dates (ISO 8601), des langues (ISO 639), des pays (ISO 3166) et des monnaies (ISO 4217), etc.
- Les sites Web devraient prendre en compte les navigateurs dont disposent les utilisateurs. Le *Guide pour l'utilisation de moyens informatiques dans l'élaboration et la distribution des normes*, élaboré par l'ITSIG², donne des orientations pour la mise en place de sites et services WWW.
- Tous les sites devraient être tenus à jour; les pages devraient porter la date de leur dernière mise à jour.
- Les informations et notices se rapportant aux droits d'auteur devraient être incorporées, le cas échéant. Il est également recommandé que chaque page affiche un lien « droits d'auteur » qui, une fois activé, renvoie l'utilisateur aux notices de droits d'auteur de l'organisation et lui permet de prendre contact pour d'autres informations. Le Conseil de l'ISO recommande au Secrétariat central et aux membres de l'ISO d'appliquer les *Lignes directrices et politiques pour la protection de la propriété intellectuelle de l'ISO* (document ISO/GEN 9:1997), élaborées dans le cadre de l'ISO. Ces lignes directrices peuvent être utilisées par d'autres organismes à activités normatives.
- Il convient de prévoir un formulaire pour les commentaires/observations des utilisateurs.
- Pour la recherche d'information, certaines sections des pages d'accueil des membres du WSSN doivent pouvoir être accessibles dans une langue courante. L'anglais a été accepté comme première ou seconde langue la plus couramment utilisée. Il est donc recommandé qu'au minimum le menu principal et les sections se rapportant à la description de l'organisation (point 5.2) et au catalogue (point 5.4) comportent une version anglaise.

Il est recommandé que chaque site Web contienne au moins les sections suivantes, accessibles à partir de la page d'accueil:

- *Présentation de l'organisme à activités normatives*
- *Information sur les activités nationales de normalisation (et autres activités pertinentes) y compris l'élaboration des normes (et, éventuellement, une sous-section avec un calendrier des réunions)*
- *Catalogue*
- *Programme de travail*
- *Evaluation de la conformité*
- *Produits et services*
- *Nouvelles*
- *WSSN*

5.2 Présentation de l'organisme à activités normatives et de son site Web

Cette section devrait fournir des informations générales sur l'organisme à activités normatives et son point d'information, avec adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et de télécopie, etc. D'autres informations qu'il est recommandé d'inclure dans cette section portent notamment sur les sources de financement, les effectifs de l'organisation, les

² Groupe ISO/CEI/UIT de mise en oeuvre des stratégies en matière de technologies de l'information.

faits et chiffres importants, le rapport annuel, la mission de l'organisation, sa structure, sa direction, etc.

Cette section devrait également fournir des informations sur le site Web susceptibles d'intéresser l'utilisateur, notamment:

- la clé des abréviations/sigles utilisés sur le site Web;
- une Foire aux questions (FAQ);
- des liens renvoyant à d'autres sites Web. Pour une fiabilité et une utilisation optimales des ressources, il est recommandé que le renvoi aux sites des autres membres du WSSN soit assuré au moyen des liens dont le WSSN assure la maintenance.

5.3 Information sur les activités nationales (ou autres) de normalisation, y compris l'élaboration des normes

Il est recommandé que cette section introduise le sujet de la normalisation et comporte un lien renvoyant à l'information générale sur la normalisation donnée sur le site WSSN. La section peut comprendre toute information nationale ou régionale complémentaire que les membres jugent pertinente. Il conviendra d'expliquer le processus d'élaboration des normes utilisé par le membre concerné avec, s'il y a lieu, une description de la manière dont les technologies de l'information interviennent dans ce processus. Chaque organisme à activités normatives devrait prévoir des liens renvoyant aux procédures officielles qu'il utilise dans ce contexte, ainsi qu'aux copies électroniques de tous formulaires utilisés dans le processus de normalisation.

Un calendrier des réunions devrait figurer dans une sous-section. Le programme de travail technique de l'organisme à activités normatives peut également être inclus (voir point 5.5 ci-dessous).

5.4 Catalogue

Le catalogue devrait fournir des données bibliographiques sur toutes les publications et documents en vente auprès de l'organisme à activités normatives. Le contenu du catalogue devrait également contenir des informations destinées à l'utilisateur sur la manière d'identifier et de commander les publications dont il a besoin.

5.4.1 Structure du catalogue

La section Catalogue devrait contenir au moins les éléments suivantes:

- Comment utiliser le catalogue
- Comment passer une commande
- Normes et autres documents normatifs
- Publications autres que les normes

D'autres chapitres peuvent être ajoutés à ce qui précède, selon les besoins de l'organisme à activités normatives.

Il est recommandé que les sites membres prévoient un accès électronique à l'information bibliographique des catalogues, les conditions d'accès étant à fixer par chaque membre.

Les descriptifs qui suivent donnent des recommandations et des listes de contrôle susceptibles de contribuer à une présentation harmonisée des catalogues.

5.4.2 Comment utiliser le catalogue

Cette section devrait préciser:

- la portée et aux limites du contenu, par exemple : les types de documents cités (normes, recommandations, codes de bonne pratique, règlements et leurs projets), avec une description succincte du domaine d'application (par exemple : tous les secteurs d'activité économique hormis l'électrotechnique);
- la fréquence d'actualisation du contenu;
- la disposition et la structure du catalogue;
- les catalogues apparentés (s'il y a lieu); pour les Normes internationales de l'ISO et de la CEI, un renvoi par hyperlien aux Catalogues de l'ISO et /ou de la CEI est recommandée.

Il convient de décrire le mode d'emploi du catalogue, de préférence étayé par des exemples de la manière de rechercher et interpréter un enregistrement particulier.

Il convient de d'expliquer le système de numérotation et d'identification utilisé pour les publications répertoriées.

5.4.3 Comment passer votre commande

Cette partie de la section Catalogue devrait donner des informations sur la manière d'obtenir les publications répertoriées dans le catalogue, ainsi que sur les fournisseurs (éditeurs) des documents en question.

L'information sur la manière d'obtenir les publications répertoriées dans le catalogue devrait:

- renseigner sur les prix, les remises (s'il y a lieu), les frais postaux, les taxes;
- décrire les systèmes de commande permanente/d'abonnement (le cas échéant);
- décrire les systèmes automatisés de commande et de livraison (le cas échéant);
- renseigner sur le paiement des publications;
- renseigner sur les modalités de vente, y compris les droits d'auteur.

L'information relative aux éditeurs des publications répertoriées dans le catalogue devrait, le cas échéant, comprendre les éléments suivants:

- sigle, 80.102
- nom de l'organisation, 80.110
- adresse postale 80.130
- adresse commerciale, 80.140
- adresse du point de vente (si elle diffère de l'adresse commerciale)
- numéro de téléphone, 80.150
- numéro de fax, 80.160
- adresse de la messagerie électronique, 80.170, 80.180 et/ou 80.190
- URL de la page d'accueil WWW de l'organisation, 80.200

5.4.4 Normes et autres documents normatifs

Il devrait s'agir de la partie principale de la section Catalogue. Il est recommandé que sa première page contienne au moins:

- un lien renvoyant à la page de recherche
- la liste des domaines ICS
- un lien renvoyant à une liste de normes annulées

La **page de recherche** devrait permettre la recherche des normes selon un choix de critères, par exemple:

- référence du produit/document (avec possibilité de caractère joker)
- mots clés (avec possibilité de troncature, caractères joker, chaîne de caractères) dans le titre et/ou le résumé analytique et/ou les descripteurs (le cas échéant)
- fourchette de cotes ICS
- le comité rédacteur
- fourchette de dates de publication
- fourchette d'indicatifs du stade courant (le cas échéant)
- le type de document (par exemple norme, règlement technique, code de bonne pratique, etc., selon le cas),

ou par toute combinaison de ces critères, à l'exception des combinaisons de critères mutuellement exclusifs.

Il devrait être possible de rechercher selon les domaines ICS qui, à leur tour, devrait comporter des liens renvoyant aux groupes et sous-groupes ICS concernés. Il devrait être possible de rechercher selon les indicatifs de stade dans une liste des *Indicatifs de stade harmonisés* pertinents. Il devrait être possible de rechercher selon les références des comités, lesquelles devraient comporter des liens renvoyant aux données concernant le comité rédacteur pertinent.

Les **domaines ICS** devraient être liés aux groupes et sous-groupes ICS qui, à leur tour, devraient être liés aux listes pertinentes de documents normatifs en vigueur, y compris les additifs, amendements et correctifs. Les listes devraient contenir au moins les références et titres des documents. Chaque référence de document devrait comporter un lien renvoyant aux données bibliographiques concernant le document en question. Il est recommandé d'inclure les éléments suivants (voir le *Manuel ISONET* pour la description des éléments de données bibliographiques):

- référence du produit (document), 20.104
- titre (dans la langue du site Web concerné), 20.200
- amendé par, 20.110
- type d'amendement (seulement pour les additifs, amendements et correctifs), 20.108
- modifie (seulement pour les additifs, amendements et correctifs), 20.112
- comité technique, 20.204
- résumé analytique, 20.206
- type de document (produit) (s'il ne figure pas dans la référence du produit), 20.216

- édition, 20.220
- date de publication, 20.310
- langues (si l'information sur les langues n'est pas explicitement présentée dans la section *Comment utiliser le catalogue*), 20.208
- nombre de pages, 20.212
- prix et la monnaie, 20.226 et/ou le groupe de prix, 20.228
- support (si autre que le papier), 20.232
- format électronique (si le support est électronique), 20.238
- organisme émetteur (si l'information sur l'organisme émetteur n'est pas explicitement présentée dans la section *Comment utiliser le catalogue*), 20.700
- fournisseur(s) (si l'information sur les fournisseurs n'est pas explicitement présentée dans la section *Comment passer votre commande*), 20.702
- ICS, 20.502
- descripteurs TIT (le cas échéant), 20.504
- descripteurs ROOT (le cas échéant), 20.506
- remplace (le cas échéant), 20.610
- document (produit) correspondant, 20.612

La **liste des normes annulées** devrait contenir au moins les éléments de données bibliographiques suivants:

- référence du produit (document), 20.104
- titre (dans la langue du site Web donné), 20.200
- comité technique, 20.204
- date d'annulation, 20.330
- remplacé(e) par (indiquer la référence du document), 20.606

5.4.5 Publications autres que des normes

Cette section devrait contenir en outre des informations sur des publications autres que des normes et documents normatifs, par exemple : catalogues, recueils de normes et compendiums, mémentos, répertoires, ouvrages sur la normalisation et les sujets apparentés, revues, brochures, etc.

L'information devrait contenir les éléments de données bibliographiques suivants:

- numéro ISBN (Numéro normalisé international du livre), 20.114 ou ISSN (Numéro international normalisé des publications en série), 20.116
- titre (dans la langue du site Web donné), 20.200
- résumé analytique, 20.206
- nombre de pages, 20.212
- prix et monnaie, 20.226 et/ou groupe de prix, 20.228

5.5 Informations sur les programmes de travail (liste de projets)

Il est recommandé que lorsqu'un organisme de normalisation souhaite donner, sur son site Web, des informations concernant son programme de travail, il applique les lignes directrices élaborées par l'ISO et l'Organisation Mondiale du Commerce, à savoir : *Procédures de notification relatives au Code de pratique pour la préparation, l'adoption et la mise en application des normes*, contenu dans annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (document ISO/GEN 5:1995). Si l'organisme a souscrit au Code de pratique de l'OMC OTC, il est tenu d'en suivre les lignes directrices. Les organismes de normalisation qui ont souscrit au Code de pratique sont indiqués dans le Répertoire du Code de la normalisation de l'OMC OTC.

En général, le programme de travail d'un organisme de normalisation contient au minimum des informations sur tous les projets et études en vue de l'élaboration, par cet organisme, de normes et autres documents normatifs.

Les lignes directrices figurant dans le document ISO/GEN 5 précisent que toutes les études inscrites au programme de travail devraient être répertoriées selon la classification internationale pour les normes (ICS), que le système d'indicatifs de stades utilisé doit être le système International d'indicatifs de stade harmonisés (HSC) et que les références de toutes Normes internationales ayant servi de base doivent être indiquées conformément au Guide ISO/CEI 21:1999.

Les organismes de normalisation peuvent avoir des avis différents sur ce qui constitue un programme de travail. Pour les besoins des présentes lignes directrices, un catalogue (voir point 5.4) est défini comme un document contenant des informations bibliographiques sur l'ensemble des publications et documents disponibles pour la vente de auprès de l'organisme de normalisation.

5.5.1 Structure de l'information concernant le programme de travail

L'information relative au programme de travail doit contenir au moins les sections suivantes:

- Comment utiliser la section Programme de travail
- Liste des projets/questions à l'étude
- Comment obtenir des renseignements complémentaires sur les divers éléments du programme de travail

D'autres sections peuvent être ajoutés en fonction des besoins particuliers de l'organisme de normalisation.

Il est recommandé que les sites des membres comportent des liens électronique renvoyant à leur programme de travail normatif, les modalités d'accès étant à déterminer par chaque membre.

La description suivante donne des recommandations et une liste de contrôle pouvant servir de base à une présentation harmonisée de l'information concernant les programmes de travail.

5.5.2 Comment utiliser la section Programme de travail

Cette section devrait préciser :

- l'étendue et les limites du contenu, par exemple, les types d'études figurant au programme (tels que projets de normes, recommandations, codes de bonne pratique,

règlements) et énoncer succinctement le champ d'application (par exemple : tous les secteurs d'activité économique hormis l'électrotechnique) ;

- la fréquence d'actualisation du contenu ;
- la disposition et la structure du programme de travail ;
- le mode d'emploi de la liste, de préférence illustré par des exemples de comment trouver et interpréter des enregistrements particuliers ;
- une explication du système de numérotation et d'identification des projets/études figurant sur la liste.

Il est probable que les projets qui ont atteint le stade d'enquête publique comporteront des documents associés susceptibles d'être achetés. Le cas échéant, il conviendra de donner des renseignements sur les modalités d'acquisition de ces documents. Un lien renvoyant au Catalogue peut s'avérer nécessaire si celui-ci comprend les projets de normes au stade d'enquête publique.

5.5.3 Liste des projets/questions à l'étude

Il s'agit de la section principale de l'information concernant le programme de travail. Cette section doit afficher tous les documents normatifs en cours d'élaboration, à moins qu'il n'y ait de raisons particulières pour lesquelles l'organisation estime que certains documents constituent des exceptions (par exemple, ne doivent pas être divulgués). Il est recommandé que la première page contienne au moins :

- un lien renvoyant à la fonction de recherche
- un lien renvoyant au catalogue de normes
- la liste des domaines ICS et/ou des comités techniques, suivant la structure du programme de travail.

5.5.4 Comment obtenir des informations complémentaires sur les divers éléments du programme de travail

Cette partie de la section Programme de travail devrait renseigner sur la manière d'obtenir des informations complémentaires sur les projets de documents normatifs inscrits au programme de travail. Normalement, il s'agit d'indiquer l'adresse d'un contact, les numéros de téléphone et de fax, ainsi que l'adresse de courrier électronique d'un centre d'information auprès duquel l'utilisateur puisse se renseigner.

La page de recherche devrait permettre à l'utilisateur d'entrer des critères de recherche relatifs aux éléments du programme de travail. Les critères de recherche suivants sont recommandés :

- référence du document (avec caractère joker)
- numéro du projet
- mots clés (avec troncature, caractères joker, chaîne de caractères) dans le titre et/ou le résumé analytique et/ou les descripteurs (le cas échéant).
- fourchette de cotes ICS
- comité rédacteur
- fourchette d'indicatifs du stade courant
- statut du document (par ex. projet de comité, projet de travail)

- type de document (par ex. norme, code de bonne pratique),

ou toute combinaison de ces critères, à l'exception des combinaisons de critères mutuellement exclusifs.

Il devrait être possible de rechercher selon les domaines ICS qui, à leur tour, devrait comporter des liens renvoyant aux groupes et sous-groupes ICS concernés. Il devrait être possible de rechercher selon les indicatifs de stade dans une liste d'*Indicatifs de stade harmonisés* pertinents. Il devrait être possible de rechercher selon les indicatifs des comités, lesquels devraient comporter des liens renvoyant aux données concernant le comité rédacteur pertinent.

Lorsqu'une interrogation a été effectuée, les résultats de la recherche doivent pouvoir être affichés. Il est recommandé d'afficher en premier lieu une liste de tous les documents en vigueur, avec la possibilité de sélectionner des documents pour complément d'information. La liste initiale devrait contenir au moins la référence du projet et/ou la référence et le titre du document. Un document en vigueur est un document qui n'a pas été remplacé par un document ultérieur.

Chaque référence de document devrait comporter un lien renvoyant aux données bibliographiques concernant l'étude en question. Il est recommandé d'inclure les éléments suivants (voir le *Manuel ISONET* pour la description de l'ensemble des éléments de données bibliographiques utilisables):

- numéro de l'étude, 10.100
- référence du projet, 10.104
- titre (dans la langue du site Web concerné), 10.200
- comité technique, 10.204
- résumé analytique, 10.206
- indicatif de stade courant, 10.300
- date du stade courant, 10.302
- date prévue de publication, 10.322
- type de projet, 10.408
- type de publication, 10.410
- ICS, 10.502
- descripteurs TIT (le cas échéant), 10.504
- descripteurs ROOT (le cas échéant), 10.506
- document (projet) correspondant, 10.612

5.5.5 Autres sections relatives au programme de travail

Les sites Web qui présentent un programme de travail conformément à ces recommandations devraient également fournir une liste complète des champs ICS (voir les éléments de données 50.001, 50.110, 50.120 et 50.122 du *Manuel ISONET*), une liste complète des comités techniques (voir les éléments de données 40.104, 40.130, 40.140, 40.170 et 40.192 du *Manuel ISONET*), ainsi qu'une liste ou un tableau des indicatifs de stade harmonisés pertinents (voir les éléments de données 30.100 et 30.110 du *Manuel ISONET*).

Les données concernant l'organisme ou les organismes élaborant la norme doit être aisément accessible et devrait inclure, s'il y a lieu, les points suivants:

- sigle, 80.102
- nom de l'organisation, 80.110
- adresse postale 80.130
- adresse commerciale, 80.140
- numéro de téléphone, 80.150
- numéro de fax, 80.160
- adresse de la messagerie électronique, 80.170, 80.180 et/ou 80.190
- URL de la page d'accueil WWW de l'organisation, 80.200

5.6 Evaluation de la conformité

Il est recommandé que cette section introduise le sujet de l'évaluation de la conformité et fournisse un lien avec l'information générale sur l'évaluation de la conformité donnée sur le site WSSN. En outre, une explication des activités d'évaluation de la conformité de l'organisme concerné devrait être donnée. Chaque organisme à activités normatives devrait envisager de fournir des liens avec les documents de procédure officiels pertinents utilisés par l'organisme et avec les copies électroniques de tous formulaires utilisés dans ses activités d'évaluation de la conformité. Cette section peut également contenir des informations sur les systèmes de certification disponibles dans la région du membre, ainsi que des listes des organismes d'accréditation, des organismes de certification, des entreprises certifiées, etc.

5.7 Produits et services

Cette section devrait fournir des informations sur les produits et les services se rapportant à la normalisation offerts par l'organisme, y compris les services d'information, les cours et séminaires de formation, les services d'importation/exportation et autres services-conseil, services de promotion, etc. Chaque fois que possible, l'organisme devrait envisager des moyens permettant de passer des commandes ou de s'inscrire en ligne.

5.8 Nouvelles

Cette section devrait contenir des informations susceptibles d'intéresser les membres ou les clients de l'organisme à activités normatives. Elle pourrait contenir des informations sur, par exemple, des faits importants intervenus dans les activités nationales régionales ou internationales de normalisation, sur des actions gouvernementales touchant la normalisation, sur les normes nouvelles, les nouvelles marques de conformité, les communiqués de presse, les manifestations à venir, etc.

5.9 WSSN

Cet élément devrait consister du logo WSSN avec un lien renvoyant à la page d'accueil du WSSN (<http://www.wssn.net>). Il est recommandé de donner également le titre complet (et/ou sa traduction) du WSSN.

6 Procédure pour l'établissement de liens avec le WSSN

Les demandes des organisations souhaitant participer au réseau WSSN devraient être acheminées vers le Centre d'information ISO/CEI.

Actuellement, les catégories suivantes de membres du WSSN ont été répertoriées:

- ISO, CEI, UIT
- organismes internationaux à activités normatives
- organismes régionaux à activités normatives reconnus par l'ISO, la CEI et/ou l'UIT
- membres de l'ISO et/ou de la CEI
- autres organisations internationales ayant des activités apparentées.

Les organismes nationaux autres que les organisations membres de l'ISO et de la CEI seront dirigés vers les membres ISO et/ou CEI appropriés. Les demandes d'organisations internationales ou régionales autres que celles identifiées ci-dessus, seront soumises à l'étude au sein du groupe INFACO concerné.

7 Conclusion

Il est escompté qu'en observant ces lignes directrices, les membres du réseau WSSN parviendront à une harmonisation des éléments centraux communs de leurs sites Web, tout en conservant le caractère propre de chaque site. Ainsi, les utilisateurs navigant sur le réseau WSSN se retrouveront dans un environnement mondial des services de la normalisation cohérent, facilitant leur recherche d'information sur les normes et les services apparentés.